

Conformément à l'avis paru dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du 26 août 2021 N° 29, l'Assemblée communale de ce jour est ouverte à 20h15 par son président, M. Antoine Froidevaux.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sylvie Gigon Rotunno, secrétaire communale.

La liste électorale pour cette assemblée est arrêtée à 1327 ayants droit de vote en matière communale. Pour les raisons sanitaires en vigueur, une liste des participants est tenue et des masques sont mis à disposition, ainsi que du gel hydroalcoolique.

On note la participation de 19 électrices et électeurs. Le Conseil communal est au complet. Le Président rappelle l'article 20 alinéas 3 et 4, du Règlement d'organisation.

MM. Gilles Voisard et Victor Egger sont désignés comme scrutateurs.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 juillet 2021
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2020 et voter les dépassements budgétaires.
3. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 juillet 2021

Le Président informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée du 5 juillet 2021 a été déposé publiquement 15 jours après l'assemblée. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal.

Mis au vote le procès-verbal du 5 juillet 2021 est accepté selon l'article 23, alinéa 3 du Règlement communal d'organisation.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2020 et voter les dépassements budgétaires.

Le maire M. Yves Petignat rapporte que le bénéfice prévu était de 5'150 francs, les rentrées fiscales supérieures ont permis un meilleur résultat. Les efforts du Conseil et du caissier pour maîtriser les dépenses ont également permis d'attribuer un montant de 150'000 francs à la réserve de politique budgétaire, ce qui laisse un léger bénéfice comptable. Ce versement permettra de soulager les exercices de 2022 à 2024, en prévision de la crise sanitaire et la réduction de rentrées des personnes morales. Les communes seront également touchées par la péréquation financière. Moins d'activité sociale et politique, moins de rentrées de locations des salles, mais d'une façon générale les charges ont été respectées dans les dicastères. Les retards dus au canton ont diminué également, de 1,5 million nous sommes actuellement à 100'000 francs de retard. Le bilan pour 2020 présente une diminution de l'endettement. Les comptes n'ont pas pu être publiés dans les délais sur le site de la commune, en raison du retard de la fiduciaire pour fournir son rapport, à savoir que la révision MCH2 demande beaucoup de travail supplémentaire. Ces comptes sont bénéficiaires et donnent le sentiment que nous allons dans le bon sens, mais nous restons une des communes les plus endettée du canton, plus du double de la moyenne cantonale. M. Petignat remercie les citoyennes et les citoyens de leur tolérance et leur acceptation, certains entretiens sont mis momentanément de côté en attendant de retrouver meilleure fortune. Le Maire remercie la Commission des finances qui a dû travailler dans l'urgence.

Entrée en matière acceptée

Le caissier M. Raphaël Schneider prend la parole pour la présentation des comptes, les comptes seront présentés ce soir dans la totalité.

0. Administration générale

Votations et élections ; les charges sont mieux réparties avec le MCH2. Pour le Conseil communal ; moins de jetons de présences car moins de séance à l'extérieur. La réception de la Présidente du Parlement s'est déroulée le 3 septembre 2021. Une nouvelle répartition pour le matériel et fournitures de bureau avec le MCH2.

Discussion pas demandée

1. Ordre et sécurités publics - Défense

Nos produits sont mieux identifiés avec le MCH2. La taxe cadastrale voit un montant 8'658 francs attribué au fond. Le SIS Calabri a vu moins d'activité, en cas de bénéfice un solde est attribué au fond. Abris PC (immeubles) ; rubrique créée par le MCH2.

Discussion pas demandée

2. Formation

La directrice et les enseignants ont parfaitement respectés le budget. Moins d'activité extra scolaires suite au COVID. Plus d'élèves à l'école secondaire, et plus de charges liées dues au canton.

Discussion pas demandée

3. Culture – sports – loisirs - églises

Amortissement de l'horloge publique ; 2'500 francs. Nouvelle rubrique pour les déchets créée par le MCH2. Les sociétés locales n'ont pas versé leur contribution en 2020, par décision du Conseil communal.

Discussion pas demandée

4. Santé

Amortissement pollution eau Bressaucourt ; 11'000 francs, la pollution n'est pas à charge du service des eaux, il reste un solde de 85'000 francs.

Discussion pas demandée

5. Prévoyance sociale

Prestations en diminution pour les aînés, moins d'activité suite au Covid. La contribution à Porrentruy pour l'UAPE se monte à 77'912 francs, elle correspond au déficit à charge de la commune de Fontenais. Selon le nouveau mode de calcul, le montant perçu à la répartition des charges a diminué de 100'000 francs.

Discussion pas demandée

6. Trafic – transports - télécommunications

Amortissement planifié éclairage ; nous avons une différence étant donné que la traversée du village voyait des amortissements insuffisants par le passé, même constat pour Bressaucourt. Contribution du canton liée aux transports est en augmentation, premier effet du Covid avec les entretiens sanitaires.

Discussion pas demandée

7. Protection de l'environnement – aménagement du territoire

L'achat d'eau au SIDP augmente, et les taxes de consommation pour l'élimination des eaux sont en augmentation à cause des nombreuses fuites. Concernant les déchets, les prestations de tiers pour l'inerte et le bois sont en augmentation. Une solution pour une meilleure valorisation du bois a été trouvée. Les travaux de nivellement au cimetière seront finalisés en 2021.

Discussion pas demandée

8. Economie publique

Amortissement pour le biotope de Calabri ; 500 francs. Amortissement remaniement parcellaire Bressaucourt ; 10'440 francs. Entretien des routes et chemins forestiers ; 4'960 francs, un prélèvement dans le fond a été permis par ENV. Action « 40 arbres » menée par le canton ; 13'872 francs, subventionnés par le canton.

Discussion pas demandée

9. Finances - impôts

Moins de recettes, mais moins de charges. Les rappels d'impôts sur le revenu avec les amendes y relatives, voient 250'000 francs de différence. L'impôt versé pour les frontaliers de 276'592 francs, est supérieur à celui budgétisé. Les intérêts de retard au canton diminuent, des consolidations de crédits ont permis des économies. L'aérodrome rapporte, pour les taxes, 3'278 francs contre environ 6'000 francs ultérieurement. Le droit de superficie perçu par la SCAJ se monte à 12'615 francs. Une variation des valeurs BKW est soulignée. L'attribution à la réserve de politique budgétaire se monte à 150'000 francs. Le fond du SIS Calabri est alimenté pour 13'028 francs, par contre avec une perte pour l'approvisionnement en eau de 12'869 francs, nous arrivons à un bénéfice net de 40'793 francs.

Discussion

JMM demande si des charges devront encore être facturées pour la période du Covid.

Le caissier répond qu'elles n'ont pas encore été récupérées.

PB demande sur quelle année est basé l'impôt frontalier.

Il s'agit de 2019. Pour 2021, le canton recommande de prévoir 240'00 francs.

Investissement

Plan d'aménagement local est en cours de révision, une subvention de 11'000 francs est annoncée par le canton.

Discussion pas demandée

Bilan

Faisant suite aux dispositions légales du MCH2, un bon nombre de comptes ont dû être supprimés. Une seule provision a été calculée pour 9'000 francs, malheureusement lors de l'exportation des différentes factures on ne peut différencier les eaux usées et propres, il a donc été renoncé à une répartition entre les différents services. Une réévaluation du patrimoine financier devra se faire. Certains bâtiments ont été estimés ou vendus comme le stand de tir de Bressaucourt.

Une nouvelle répartition des différents biens de la commune est présentée. Le retard des intérêts dus au canton a diminué, il est de 100'000 francs actuellement. Différents crédits ont été consolidés. Nous avons une multitude de crédits qui pourront être regroupés afin d'être consolidés selon les échéances.

Le résultat du financement (autofinancement) permet d'arriver à un cashflow de 641'031 francs, sans les services. En 2020, moins de charges d'intérêts mais plus d'amortissements réalisés. La commune de Fontenais reste fortement endettée en raison d'investissements importants réalisés par le passé. Actuellement le niveau des investissements annuels est nul. L'évolution positive des indicateurs financiers par rapport à l'exercice précédent provient notamment d'une augmentation significative des recettes fiscales des personnes physiques. Pour la liste des dépassements, le seul dépassement est le prélèvement dans la réserve politique budgétaire de 100'000 francs.

Discussion

JMM demande que les commentaires dressés par la fiduciaire soient relus pour l'assemblée.

M. Régis Varrin lit le rapport de la Commission des finances, elle s'est réunie plusieurs fois malgré la crise et l'arrêt maladie du président. Le rapport BDO reçu vendredi dernier, lui a permis de se prononcer, la commission donne un préavis favorable pour les comptes 2020. Elle est consciente que la volonté du Conseil est d'améliorer la situation, sa bonne collaboration avec la Commission des finances permettra un meilleur travail.

M. Schaller de BDO lit le rapport de l'auditeur, les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales, il recommande d'accepter les comptes annuels qui lui ont été soumis.

Le Maire rapporte que le Conseil communal recommande l'approbation des comptes.

JMM questionne concernant l'eau et le montant élevé qui est indiqué.

Le caissier détaille que l'on parle du montant arrêté en fin d'année, le gros de la facturation est fait avant Noël, mais il correspond aux montants annuels facturés. Un acompte de 40% de la somme annuelle a été facturé depuis cette année. A terme on ne peut s'avancer.

JMM demande si le stand de tir de Bressaucourt est un bénéfice financier ou comptable.

Il est répondu qu'il s'agit d'un bénéfice financier, la valeur du bâtiment était de 0. La commune a facturé 122'500 francs aux nouveaux propriétaires, les 109'000 francs sont un bénéfice net de la collectivité.

JMM remarque qu'il aurait fallu le préciser dans le compte y relatif dans les comptes.

Mis au vote de la liste des dépassements, elle est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote des comptes 2020 tels que présentés, ils sont acceptés à l'unanimité.

3. Divers

Le maire M. Petignat prend la parole concernant les nombreuses fuites d'eaux qui font exploser le budget pour 2021. Le Conseil envisage des travaux d'assainissements à Bressaucourt et au Chauffour à Fontenais. Afin de trouver un financement, une rencontre est prévue avec le canton pour en discuter et voter un crédit cadre qui se monterait à 800'000 francs. Une amélioration nécessaire du réseau de l'éclairage public pourrait se faire en même temps, pour 420'000 francs environ. Concernant l'éclairage, les économies réalisées pourraient permettre d'autofinancer le crédit, pour l'eau un autofinancement pourrait se faire également. Des informations supplémentaires seront données ultérieurement.

Les autorités ont enregistré beaucoup de plaintes de personnes, suite à la vitesse excessive dans le village de Fontenais, des contrôles seront effectués par la police selon les informations données dans le tout ménage.

Mme Voisard Bourquard rappelle que la Commission ENV-DD-Energie organise une balade pour découvrir les sites remarquables géologiques de la commune, dimanche 12 septembre.

Le Président rappelle le règlement d'organisation et l'article 15, qui stipule que l'assemblée communale ne peut liquider définitivement que les objets portés expressément à l'ordre du jour dans la convocation.

Mme Katia Lehmann adresse ses vifs remerciements aux autorités, à la Fanfare et aux personnes qui ont œuvré pour la réception organisée vendredi 3 septembre 2021. Le Maire la remercie pour son engagement, la soirée a été également l'occasion de rencontrer ses invités et les parlementaires.

JMM revient sur la problématique des infrastructures, il avait déjà informé des problèmes de fuites depuis longtemps. Il remarque qu'une visite de la façade du bâtiment de l'école et du hangar, qui sont dans un état catastrophique, est à prévoir. La rue du Champ du Moulin a subi les intempéries, elle est dans un état pitoyable. Il questionne sur ces problèmes à Bressaucourt.

M. Petignat répond que les autorités sont attentives et prennent note des remarques. Il renseigne que la route qui mène à la ferme Fleury a été refaite, le canton est intervenu pour remettre le secteur en état.

Il est rappelé que le chemin Entre deux monts est interdit à la circulation.

JMM interpelle le caissier sur le cashflow et ses requêtes lors de la dernière assemblée.

Le caissier remarque une mauvaise compréhension et s'en excuse, il était dans le flux de trésorerie. Différents calculs sont encore à l'étude et seront en vigueur dès 2022, il ne s'agit que d'indicateurs et qui n'influenceront pas le résultat final de l'exercice.

Le président M. Froidevaux tient à féliciter les autorités pour l'organisation de la réception de la Présidente du Parlement, la fête était à l'image de sa présidente. Il remercie pour le travail fourni par chacun et souhaite une belle soirée. Il clôt l'assemblée à 21h45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Antoine Froidevaux

La secrétaire :

Sylvie Gigon Rotunno